

Bulletin d'information syndicale
Volume 36 – nº 01 – 23 août 2012



www.alliancedesprofs.qc.ca



RENTRÉE POLITIQUE

Une fois de plus, encore le 22e jour du mois, nous étions conviés hier par la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* à une manifestation populaire pour exprimer collectivement, à quelques jours des élections générales, notre soif de justice sociale. Cette mobilisation qui se poursuit dans la foulée des précédentes pour contrer la hausse des frais de scolarité, la taxe santé, la hausse des tarifs d'hydro-électricité, la corruption et la vision néolibérale de notre société.

Ces revendications sont intimement liées à notre action pour la défense de l'école publique. Le fait qu'elles s'expriment au moment de notre retour au travail nous donne l'occasion de reformuler nos valeurs et nos aspirations pour que l'école publique continue d'être un outil de justice sociale par l'égalisation des chances de réussite scolaire et sociale.

La campagne électorale en cours reflète bien le peu de préoccupation des dirigeants pour les questions d'éducation. Au mieux on ignore l'école, au pire on la menace de nouvelles restrictions budgétaires camouflées sous le couvert d'une réforme de structures. Nous avons le devoir, dans ces circonstances, de nous porter à sa défense. Nous aurons l'occasion de reparler des enjeux électoraux dans quelques jours.

Plan d'action syndical

Quoi qu'il advienne le 4 septembre, aucun des problèmes que nous vivons ne sera résolu au lendemain de l'élection ni dans les 12 prochains mois comme certains tentent de nous le faire croire. Des débats doivent être poursuivis, entre nous et dans l'ensemble de la société, pour que s'établisse un consensus sur les valeurs qui doivent nous guider collectivement. Nous y contribuerons au fil des prochains mois, notamment sur la question de la laïcité dont le sens est dévié par certains politiciens opportunistes ou ignorants. Nous devrons aussi définir notre autonomie professionnelle, dans le cadre des débats sur les structures scolaires, pour mieux l'exercer et la protéger. La question de l'évaluation des apprentissages et le projet d'imposition de l'anglais intensif en 6e année sont aussi des enjeux sociaux et politiques que nous analyserons sous l'angle de la vision utilitariste de l'éducation.

La prochaine année sera plus que jamais propice aux débats publics, aussi bien que syndicaux. La tenue de notre colloque en avril et le Congrès de la FAE en juin seront des moments forts de notre vie syndicale. J'invite chacune et chacun d'entre vous à s'y investir personnellement dans la mesure de ses disponibilités et de ses champs d'intérêt.

Alain Marois, président

SESSIONS DE LA RENTRÉE

Deux sessions de la rentrée sont offertes pour les nouvelles personnes déléguées ou celles qui ont peu d'expérience dans l'exercice de cette fonction. On y expliquera les responsabilités des personnes déléguées et on proposera des modes d'intervention pour favoriser une vie syndicale dynamique et démocratique.

Les deux sessions auront lieu au Centre Antique situé au 6086, rue Sherbrooke Est, station de métro Cadillac.



Ce vendredi 24 août
Accueil à 11 h 45
Le repas sera servi à midi.

La participation est limitée à une personne par établissement comptant moins de 500 élèves et à deux personnes pour les établissements comptant plus de 500 élèves.

Aucune inscription n'est requise, mais la direction doit être avisée de l'absence dès aujourd'hui.



Cette session s'adresse aussi aux nouveaux membres du CPEPE.

Le mardi 11 septembre (jour de l'APD)
À compter de 12 h 30
Le repas sera servi sur place.

L'inscription est obligatoire et doit être faite **avant 16 h le jeudi 6 septembre,** pour assurer la libération des participants, en retournant le formulaire livré aujourd'hui dans les centres ou en utilisant celui qu'on trouve en ligne dans le site de l'Alliance.

APPEL DE CANDIDATURES

Conseil fédératif

Afin de constituer notre délégation au Conseil fédératif de la FAE pour l'année 2012-2013, les personnes déléguées reçoivent cette semaine un formulaire de mise en candidature. Cette délégation doit compter quatre membres de l'Assemblée des personnes déléguées, représentant idéalement tous les secteurs, et quatre membres du Conseil d'administration.

Cette année, plusieurs dossiers chauds seront à l'ordre du jour au niveau national. Les réflexions se poursuivront notamment sur l'autonomie professionnelle dans le cadre du débat sur les structures scolaires. On traitera aussi de la laïcité, à la lumière des résultats de la consultation qui seront analysés en Conseil fédératif. Les dossiers de l'évaluation des apprentissages et de l'implantation de l'anglais intensif en 6e année seront aussi débattus, d'un point de vue tant pédagogique que politique.

Les personnes déléguées intéressées doivent poser leur candidature au plus tard à midi le lundi 10 septembre en retournant par télécopieur le formulaire dûment rempli qui est livré aujourd'hui dans les établissements ou en utilisant la version qu'on trouve dans le site de l'Alliance sous la rubrique *Formulaires en ligne*.

Catherine Renaud, vice-présidente

VOS DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS, IL FAUT LES ÉLIRE AUJOURD'HUI

Comme le précisent nos Statuts, les personnes déléguées doivent être élues par l'ensemble des profs de l'établissement. Cela devrait s'appliquer pour tous les collègues qui vous représenteront au cours de l'année qui s'amorce, que ce soit au CPEPE, au CE, au CEEREHDAA et au CLP. Si cela n'a pas été fait avant les vacances, nous vous invitons à élire dès aujourd'hui au moins les personnes déléguées et les membres du CPEPE. Les autres élections pourront suivre d'ici quelques jours selon les disponibilités des membres.

Les formulaires de nomination sont livrés à nouveau aujourd'hui pour chacune de ces fonctions et la description des mandats figure au verso de chaque formulaire.

Comment procéder

Vous recevez également aujourd'hui une affiche de mise en candidature pour faciliter le recrutement de volontaires. Chaque établissement peut procéder au vote selon les modalités convenues entre les membres, mais nous recommandons de le faire, pour chaque fonction, dans le cadre d'une assemblée syndicale des profs et de consigner les résultats des votes dans un compte-rendu qui précisera le nombre de votes obtenus par chaque candidate ou candidat.

Dotez-vous d'une politique locale de consultation

Nous suggérons aussi de profiter de cette réunion pour vous doter d'une politique locale de consultation qui fondera vos pratiques démocratiques tout au long de l'année.

L'Alliance a publié un *Mode d'emploi* à l'intention des équipes syndicales pour faciliter l'adoption, dans chaque école et chaque centre, d'une telle politique. Ce document est disponible dans le site de l'Alliance sous la rubrique *Publication/Fiches syndicales*. On y trouve des procédures et des conseils pour assurer la cohésion nécessaire à l'action syndicale.

Martin Bibeau, vice-président

LA BONNE DIRECTION



LES FAITS : Une enseignante, alors qu'elle était déjà en vacances à la fin juin, a reçu un appel de l'école. On lui demandait de passer à l'école pour compléter l'opération d'envoi des bulletins aux parents. Elle devait préparer des enveloppes en apposant une étiquette d'adresse, et plier les bulletins avant de les insérer dans les enveloppes. Il semble que ses collègues s'étaient acquittés de ces opérations avant leur départ en vacances.

LE RECTIFICATIF : Il s'agit d'un autre cas où l'on demande aux enseignants d'accomplir des tâches qui ne sont nullement de leur ressort. Ces activités sont des opérations administratives sans lien avec la fonction générale d'un enseignant. La clause 8-2.01 de la l'Entente nationale décrit les attributions caractéristiques d'un enseignant, et aucune ne ressemble aux travaux demandés dans ce cas-ci.

Au regard de l'évaluation des élèves, l'enseignant n'est tenu qu'à évaluer le rendement des élèves et à en faire le rapport à la direction et aux parents selon le système en vigueur. Une fois les résultats compilés et entrés dans le système GPI, l'enseignant a donc rempli ses obligations. Si l'école décide d'envoyer les bulletins par la poste, la direction doit assigner à cette tâche le personnel de soutien dont c'est la fonction.

Chrystian Barrière, conseiller

Le BIS est publié chaque semaine par le Service des communications
Coordination : Daniel Choquette ; Éditique : Marie-France Beaucher ; Impression : Réjean Allie



8225, boulevard Saint-Laurent, Montréal, QC H2P 2M1
• Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756 • Site : *www.alliancedesprofs.qc.ca*